

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 247/6L du 22 décembre 1965 de l'Assemblée territoriale de la C.F.S. en matière domaniale

n° 247/6L

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
22 décembre 1965

Numéro JO  
n° 2 du 01/02/1966

Date du numéro  
1 février 1966

### TEXTE INTÉGRAL

exécutoire par arrêté n° 2068 du 31 décembre 1965, la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale a accordé à la Menuiserie Métallique Moderne, à Djibouti, la concession provisoire d'un terrain d'une superficie de 4.800 mètres Carrés, sis à Djibouti (Boulaos), lots n° 5 et n° 10, au prix de 50 francs le mètre carré.